## Ville de Montréal Arrondissement de Ville-Marie

## AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISMF

## **RÉSOLUTION VM-CCU 2002-G-05**

item:

5.1

Dossier no:

1020545022

Objet:

ARTICLE 89 DE LA CHARTE

Endroit:

Emplacement délimité par les rues Peel, Notre-Dame et le

prolongement de la rue Jean-D'Estrée.

Présentation du dossier:

Bruno Collin

Interventions du requérent AUCURE

Description du projet:

Réalisation d'un pavillon de l'École de technologie supérieure.

Enjeux particuliers:

Recommandation:

CONSIDÉRANT:

que le projet déposé présente plusieurs améliorations en regard de la

proposition initialement présentée au CCU :

CONSIDÉRANT:

que l'emplacement visé constitue un site privilégié pour le développement

du centre des affaires et que cette localisation exige la réalisation d'un projet

significatif;

CONSIDÉRANT:

que dans ce contexte, le projet présente toujours des lacunes importantes

quant à son intégration et à son traitement, notamment en termes

d'implantation, de vocabulaire et de matériaux ;

CONSIDERANT:

que la proximité de la rampe d'accès au stationnement avec la promenade

Albert crée une interface peu conviviale avec cet espace public :

Par conséquent, il est:

Proposé par: M. Bernard Hogue

Appuyé par: M. Ron Rayside

Et résolu:

unanimement

## DE REVOIR LA PROPOSITION EN TENANT COMPTE:

d'une amélioration de l'Implantation du bâtiment sur les rues Notre-Dame et Peel par l'accroissement du pourcentage des façades à l'alignement zéro et par le prolongement des escallers extérieurs sur l'ensemble du pourtour du parvis surélevé;

du retrait du débarcadère desservant la garderie sur le site en aménageant plutôt un débarcadère sur rue et par l'utilisation de l'espace ainsi dégagé par la cour de la garderie:

de l'amélioration de la relation du bâtiment avec la promenade Albert, en éloignant la mpe d'accès au stationnement et en améliorant le traitement des deux entrées projetées sur cet espace;

d'une révision des matériaux proposés, en privilégiant une maçonnerie de pierre ou de brique d'arglie et du verre clair.

Président

Rayart I aramán

Formulée le 27 juin 2002 Préparée le 27 juin 2002 Signée le 2 juillet 2002 Secrétaire

Gilles Dufort